

Fiche signalétique

Colorants à vernis



Manufacturier
FINITEC CANADA
 1.888.838.4449
www.finiteccanada.com

SECTION 1- IDENTIFICATION DU PRODUIT	
NOM COMMERCIAL: COLORANTS À VERNIS	NOM CHIMIQUE : Sans objet
CODE FINITEC: 60350 / 60354 / 60356	SYNONYMES : Sans objet
FAMILLE CHIMIQUE : Colorant	FORMULE CHIMIQUE : Sans objet
	MASSE MOLAIRE : Sans objet
DESCRIPTION DU PRODUIT : Colorants à base d'eau pour vernis à planchers de bois.	CAS : Sans objet TMD, DOT, IMDG, IATA : Non réglementé CLASSIFICATION SIMDUT : D-2B
MANUFACTURIER ET FOURNISSEUR : Produits de plancher Finitec inc. 150, Boul. Léon-Vachon St-Lambert-de-Lauzon, Québec G0S 2W0 TÉL.: (418) 889-9910 FAX : (418) 889-9915	TÉL. URGENCE: CANUTEC (613) 996-6666

SECTION 2 – INGRÉDIENTS DANGEREUX				
NOM CHIMIQUE	NUMÉRO CAS	% (p/p)	DL50	CL50
Aucun ingrédient dangereux				

SECTION 3- CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES			
ÉTAT PHYSIQUE :	Liquide	POINT D'ÉBULLITION :	100 °C (eau)
COULEUR :	Ambré, rougeâtre ou brunâtre	POINT DE FUSION :	0 °C (eau)
ODEUR :	Faible	pH :	7,0 ± 0,5
SEUIL DE L'ODEUR:	Non disponible	COEFF. DE PARTAGE (EAU/HUILE) :	Non disponible
DENSITÉ À 25°C (g/mL):	1,0 (eau)	SOLUBILITÉ :	Soluble dans l'eau
VOLATILITÉ :	Non disponible		
PRESSION DE VAPEUR :	Non disponible		
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1) :	Non disponible		
TAUX D'ÉVAPORATION :	Non disponible		

Fiche signalétique

Colorants à vernis

SECTION 4 – RISQUES D’INCENDIE OU D’EXPLOSION

CONDITIONS D’INFLAMMABILITÉ :	Le produit est ininflammable.
AGENTS D’EXTINCTION :	Sans objet.
POINT D’ÉCLAIR :	Sans objet.
TEMPÉRATURE D’AUTO-IGNITION :	Sans objet.
LIMITE D’INFLAMMABILITÉ :	Sans objet.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :	Sans objet.
RISQUE D’EXPLOSION :	Aucun.

SECTION 5 – RÉACTIVITÉ

STABILITÉ :	Le produit est stable.
SUBSTANCES INCOMPATIBLES :	Substances oxydantes.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :	Aucun.
POLYMÉRISATION DANGEREUSE :	Aucune.
CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :	Aucune connue.

SECTION 6 – PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

CONTACT ET ABSORPTION AVEC LA PEAU :	Contact oculaire, ingestion et inhalation. Peut être absorbé par la peau.
EFFETS DE L’EXPOSITION AIGUË :	L’inhalation ou le contact peut causer une irritation à la peau, aux yeux, au nez ou à la gorge chez les personnes sensibles. En cas d’ingestion, peut causer la nausée, le vomissement, des crampes abdominales et la diarrhée.
EFFETS DE L’EXPOSITION CHRONIQUE :	Non.
CANCÉROGÉNÉCITÉ :	NTP : non CIRC : non OSHA : non
SIGNES ET SYMPTÔMES DE SUREXPOSITION :	Nausée, vomissement, irritation du nez et de la gorge, irritation des yeux et de la peau.

Fiche signalétique

Colorants à vernis

SECTION 7 – MESURES PRÉVENTIVES	
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL :	Dans l'éventualité d'un dépassement des limites permises et en l'absence de contrôles environnementaux appropriés, porter un appareil respiratoire à adduction d'air approuvé par le NIOSH/MSHA. Il faut mettre en œuvre des mesures d'ingénierie et des mesures administratives de contrôle dans le but de réduire l'exposition du produit. N'employer que dans des endroits bien aérés. Lunettes de protection, au besoin, afin d'éviter le contact du produit avec les yeux. Gants de protection imperméables (nitrile, caoutchouc ou mieux). Vêtements de protection, au besoin, afin de réduire au minimum les risques de contact avec la peau.
FUITE OU DÉVERSEMENT :	En se servant des accessoires de protection appropriés, placer le produit déversé dans un fût de stockage en poly ou dans tout autre contenant exigé par les éliminateurs locaux, puis entreposer dans un endroit sécuritaire, jusqu'à ce que le produit soit évacué selon la réglementation en vigueur.
ÉLIMINATION DES RÉSIDUS :	Recycler si possible. Consulter vos autorités locales.
PRÉCAUTIONS POUR LA MANUTENTION ET L'ENTREPOSAGE :	Refermer le contenant lorsqu'on ne se sert pas du produit. Entreposer à 15-35 °C (60-95 °F) et à l'abri du soleil. Éviter un contact prolongé du produit avec la peau.

SECTION 8 – PREMIERS SOINS	
INHALATION :	Sortir au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, une ou des personnes formées devraient commencer la respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin.
CONTACT CUTANÉ :	Éviter tout contact avec la peau. Enlever les vêtements souillés. Rincer à fond à l'eau savonneuse la zone éclaboussée. Si l'irritation persiste, consulter un médecin immédiatement.
CONTACT OCULAIRE :	Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Bien rincer avec de l'eau pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Demander l'aide médicale.
INGESTION :	Ne pas faire vomir. Ne jamais rien administrer oralement à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.

SECTION 9 – RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION	
PRÉPARÉ PAR :	Produits de plancher Finitec inc.
NO. DE TÉLÉPHONE :	(418) 889-9910
DATE :	16 juillet 2013
<p>Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, le fournisseur ci-haut mentionné ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'exhaustivité de l'information contenue dans ce document. La détermination finale de la convenance de ce produit est la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Tous les produits peuvent présenter certains risques et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.</p>	